

Cfdt:

IDEMIA FRANCE

Pour une négociation loyale, la CFDT demande les documents suivants :

- Bilan 2023,
- EBITDA 2023,
- Budgets 2024,
- Masse Salariale,
- Investissements,
- ...

La Direction n'a pas transmis la totalité des documents nécessaires pour cette négociation.

**A.G. (a) :**  
Augmentation Générale, pour tous jusqu'à 1.2 PASS (55 642 € brut)

**A.I. (b) :**  
Augmentation Individuelle, décision d'augmenter ou pas par le manager

REUNIONS :

- R2 - 19 février
- R3 - 29 février
- R4 - 07 mars

# NAO 2024

Annonce **Direction** : « Trois années consécutives de croissance rentable et de génération de trésorerie. En 2023, le Groupe IDEMIA a enregistré un chiffre d'affaires de près de 2,9 milliards d'euros et un EBITDA de plus de 630 millions d'euros. »

Pour la **CFDT** : les performances exceptionnelles sont le reflet de l'investissement et du savoir-faire de tous les salariés.

Les **salariés** demandent des augmentations de salaire pour leur participation active à la réussite du groupe.

## 1<sup>ère</sup> proposition Direction

**Direction** : « Une révision des salaires qui vise à garantir une rémunération équitable à nos collaborateurs »

Rétroactivité des mesures au 1 <sup>er</sup> janvier 2024		
Population	Salaire de base ≤ 69 552 €	Salaire de base > 69 552 € (1,5 PASS)
A.I. (b)	2,8 %	
Plancher en cas d'A.I.	800 €	-
Mesures spécifiques	Prime panier à 7,30 € Ticket restaurant : 11,52 €, RIE : 2,60€	

Pour la **CFDT**, ce budget est **insuffisant** et ne permet pas de :

- Comblent la perte de pouvoir d'achat,
- Récompenser les salariés de leur travail.

## 1<sup>ère</sup> revendications CFDT

Rétroactivité des mesures au 1 <sup>er</sup> janvier 2024				
Population	Salaire de base annuel	≤ 55 642€ (1,2 PASS)	> 55 642€ ≤ 115 920 €	> 115 920€ (2,5 PASS)
A.G. (a)	A.G.	7 %	-	-
	Plancher A.G.	2 400 €		-
A.I. (b)	A.I. (S'ajoute à l'AG.)	5,4%	3%	
	Plancher A.I.	1,00%		

- SMID à 1 930 € (+3,4% d'évolution automatique comme le Smic)
- Versement 2 000 € pour tous :
  - Prime Partage de la Valeur ou abondement sur PEG
- Revalorisation du Titre Repas à 12,00€ et RIE 3,10€
- Augmentation des budgets des C.S.E.
- ...

La **direction** doit sortir sa **carte** bleue

## Revalorisation des différentes primes/majorations :

- Revalorisation prime panier à 7,60€
- Equipe (3,50€ jours), Week-end et salissure (50€/an)
- Transport auto à 450€
- Forfait mobilité durable à 400€,
- Remboursement des transports en commun à hauteur de 75%
- Revalorisation de la prime de départ retraite 350€ par année d'ancienneté
- Réévaluation de la prime médaille du travail (revalorisation automatique comme NAO)
- Plafonnement à 20 ans de la prime d'ancienneté
- Revalorisation du point d'indice à 5,50 pour le calcul de la prime d'ancienneté dans le cas où cet indice est inférieur.
- Prime 13<sup>ème</sup> mois calculé sur base taux plein : salariés avec un contrat week-end
- 350€/an (alignement Dijon) primes de vacances pour les salariés ≤ 1,2 PASS
- Revalorisation de toutes les primes de cooptation à 2 000 €
- Prime d'amorçage de 1 000€ dans le futur Plan Epargne Retraite
- Revalorisation de l'astreinte à 6€/heure
- Puis revalorisation automatique de l'astreinte en fonction du % alloué pour les NAO

## Congés exceptionnels :

- 1 jour de congé supplémentaire pour tous les salariés (à l'horaire) à chaque année bissextile
- Jours enfant malade doublé pour les parents isolés
- 3 Jours en cas d'hospitalisation pour le conjoint (idem actuel enfant)

## Comité Social et Economique :

- Augmentation des budgets des C.S.E. :
  - 1% Courbevoie, 1,2% Dijon et 1,2% Vitry
- Gratuité des boissons chaudes pour tous les sites
- 10 000€ de budget versé au CSE pour l'arbre de Noël du site Vitry

## Télétravail :

- Indemnisation de 100€ par mois
- Un Ticket Repas par jour de télétravail dans la limite de 9 Tickets
- 100% télétravail pour les salariés du T2 lors des jeux olympiques 2024

## Responsabilité Sociétale d'Entreprise :

- Journée chômée payée pour les travailleurs en RQTH (handicap)
- Congé supplémentaire pour les salariés (enfant handicapé ou maladie lourde)
- Journée offerte pour promouvoir l'action de bénévolat
- Mesures concernant l'emploi des handicapés
- Mise en place d'indicateur de performance sur les managers
- Mise en place de vélo électrique de fonction à la place d'une voiture
- Nomination et droit de vote au Conseil d'Administration de représentants du personnel
- Aide (subvention, prêt 0%, ...) à l'achat d'un véhicule mobilité durable
- Imputation budgétaire des élus et mandatés sur un autre budget que celui de leur manager

## Ouverture d'accords :

- Budget spécifique, avec suivi, pour l'égalité pro sur chaque établissement
- Révision de l'accord de participation pour obtenir une Formule dérogatoire pour permettre la redistribution de la richesse créée par tous
- Attribution d'Action gratuites à tous les salariés IDEMIA France
- Plan Epargne Retraite Collectif Groupe (PERCO)
- Compte Epargne Temps abondé (convergence IISF)
- Rachat des RTT pour tous les sites et pour toutes les catégories de salarié
- Prise en charge par Idemia de 100% des formations prise dans le cadre du CPF
- La semaine de 4 jours
- En cas de fermeture d'un site versement d'une indemnité de 100€ aux salariés devant travailler.



**REJOIGNEZ-NOUS !**